

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 mars 2016	N° 2016-136

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2016-136

Représentation de Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Bordeaux - Désignation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'institut polytechnique de Bordeaux (nom de marque : **Bordeaux INP**) est un établissement d'enseignement supérieur, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche créé en 2009, et constitué en grand établissement au sens de [l'article L. 717-1 du code de l'éducation](#).

L'institut a des missions d'enseignement, de recherche scientifique et technologique, de diffusion de la culture, d'information scientifique et technologique, de développement de la coopération internationale et de transfert de technologie.

Il exerce ses missions de recherche et de formation en collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, notamment ceux du site de Bordeaux, ou des organismes de recherche.

Il a vocation à délivrer des titres d'ingénieurs diplômés et à concourir de la Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine au développement des formations doctorales, sans préjudice de ses liens avec l'Université de Bordeaux. Il peut délivrer des diplômes propres.

Bordeaux INP rassemble huit écoles d'ingénieurs publiques en aquitaine (cinq écoles internes et trois écoles conventionnées) : L'École nationale supérieure de cognitique (ENSC), l'École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (ENSCBP), l'École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématiques et mécanique de Bordeaux (ENSEIRB-MATMECA), l'École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable (ENSEGID), l'École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux (ENSTBB), l'Ecole nationale d'ingénieurs des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro), l'Ecole nationale supérieure en génie des technologies industrielles (ENSGTI), l'Institut supérieur Aquitain du bâtiment et des travaux publics (ISA BTP).

Bordeaux INP délivre des diplômes d'Ingénieur dans dix-neuf spécialités mais également des diplômes propres (Master of Sciences). Il forme 3 200 étudiants par an dont 10% d'étudiants étrangers.

Les formations de Bordeaux INP sont adossées à douze laboratoires de recherche. La majorité d'entre eux sont en cotutelle entre Bordeaux INP, l'université de Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne, le CNRS et l'INRA. Des équipes de recherche travaillent en partenariat avec l'INRIA.

Administration de l'établissement :

L'institut est dirigé par un directeur général et administré par un conseil d'administration assisté d'un conseil scientifique et d'un conseil des études. Il est composé d'écoles, d'unités de recherche, de départements et de services communs.

Composition du conseil d'administration :

Le conseil d'administration comprend trente membres répartis comme suit :

- dix représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés, enseignants et chercheurs, répartis en deux collèges : collège A : cinq représentants et collège B : cinq représentants. Les listes tendent à assurer la représentativité des écoles ;
- dix personnalités extérieures comprenant : sept personnalités désignées par les conseils à titre personnel, représentant le monde socio-économique et trois représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- cinq représentants des usagers (étudiants et personnes bénéficiant de la formation continue) et cinq suppléants. Un suppléant siège en l'absence du titulaire ;
- trois représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques ;
- le président de la ComUEA ou son représentant ;
- le président de l'Université de Bordeaux ou son représentant ;

La durée du mandat des membres des conseils est de quatre ans renouvelable, à l'exception des représentants des étudiants dont le mandat est d'un an. Nul ne peut être membre de plus d'un conseil de l'institut.

Les directeurs d'école sont entendus lorsqu'un conseil débat d'affaires concernant leur école.

Missions du conseil d'administration :

Dans le cadre de l'article 7 du décret de création de Bordeaux INP n° 2009-329 modifié, le conseil d'administration détermine par ses délibérations la politique de Bordeaux INP et exerce les attributions définies à l'article L. 712-3-IV du code de l'éducation.

Le conseil d'administration de Bordeaux INP du 25 septembre 2015 a procédé à la modification de son règlement intérieur et a ajouté un siège au collège « Personnalités extérieures – représentants des collectivités territoriales » qu'il a décidé d'affecter à Bordeaux Métropole.

Il convient donc aujourd'hui de désigner le représentant de Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de cet établissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 créant l'Institut polytechnique de Bordeaux

VU le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Bordeaux

VU le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 25 septembre 2015

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant au sein du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Bordeaux

DECIDE

Article unique :

De désigner pour représenter Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Bordeaux

Titulaire : Monsieur Franck RAYNAL

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 AVRIL 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Franck RAYNAL
PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2016	